

03. CRITERES D'ÉVALUATION :



Innovation :

La nouveauté et l'originalité du projet agricole proposé.

L'intégration de technologies innovantes ou de pratiques agricoles novatrices.

Impact socio-économique :

L'ampleur et la portée des retombées positives du projet sur les communautés locales.

La création d'emplois, l'amélioration des conditions de vie, ou la contribution au développement économique.

Viabilité économique :

La solidité du plan d'affaires et la capacité du projet à générer des revenus durables.

La rentabilité financière à long terme et la gestion efficace des ressources.

Durabilité environnementale :

L'intégration de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

La préservation des ressources naturelles et la réduction de l'empreinte écologique.

Capacité de mise en œuvre :

La faisabilité opérationnelle du projet et la réalisme du plan d'exécution.

La compétence et l'expérience de l'équipe dans la gestion de projets agricoles.

04. CRITERES DE NOTATION :

Chaque critère d'évaluation est noté sur une échelle de points prédéfinie, par exemple :

1 à 5 points pour l'innovation.

1 à 5 points pour l'impact socio-économique.

1 à 5 points pour la viabilité économique.

1 à 5 points pour la durabilité environnementale.

1 à 5 points pour la capacité de mise en œuvre.

05. APPRECIATION ET DECISION :

Le jury évalue chaque projet en fonction des critères prédéfinis et attribue des notes pour chaque critère.

Les notes attribuées à chaque critère sont ensuite pondérées en fonction de leur importance relative, par exemple en appliquant des coefficients de pondération.

La note finale de chaque projet est calculée en agrégeant les scores pondérés pour chaque critère.

Sur la base des notes finales, le jury classe les projets de manière ascendante, en identifiant les deux meilleurs projets pour être récompensés.

La décision finale est prise par le Président du jury, en tenant compte des discussions et des arguments présentés lors de la délibération.

Ces critères et processus permettent une évaluation objective et rigoureuse des projets soumis, garantissant ainsi la sélection des projets les plus prometteurs et méritants pour le concours Amafo agri-Talent.